



Conseil d'administration du 8 avril 2017 à Dole

Membres du CA présents : ALLALI Sandrine, AUDY Martine, BERLAND Jean-Luc, CORDIER Séverine, CORTAT Guy, COUPEL Marie-Claude, DELERCE Stéphane, DUFFAIT Marie-Albert, EPIFANI Luc, FORTE Fabien, FUCHS-CORDIER Agnès, GAUTIER Brigitte, GOLL Camille, GROPOSILA Elena, GUERIAUD Léa, JADEL Patrice, LARESCHE Jean-Luc, MAIREY Maxime, MENAGER Bruno, PARENT Frederic, PETITJEAN Francis, SAMSON Denis, TERVEL Raphaëlle, THERY Nathalie, VARLET Martine

Invités : ARAUJO Stéphanie, BAUMGARTNER Mireille, BERCOT Clémence, BLAISE Pierre, CLERC Nicolas, CORBEL Virginie, DEMANGE Alexandra, DOTTE Pascale, DUREISSEIX Sabine, JAFFIOL Thierry, LANGLOYS Johann, LIOT Vincent, MATHE Matthieu, MICHAUD Gaël, OUAZIR Mourad, SAID-MOHAMED Myriame,

Début du CA 9h30

Ouverture du CA par Marie-Albert DUFFAIT, remerciements aux personnes présentes et à Guy Cortat qui nous reçoit dans ses locaux, puis présentation de l'ordre du jour.

1°) Présentation individuelle des membres du CA, du personnel ainsi que des CTS

2°) Présentation et échanges sur le diagnostic RH réalisé

Afin d'harmoniser le fonctionnement des ressources humaines des deux anciennes Ligues, le bureau directeur a validé la proposition d'accompagnement du Cabinet Mandigout.

La priorité est de préserver les emplois sur les deux sites.

Le diagnostic fait apparaître les points suivants :

- L'ensemble des salariés a des valeurs communes pour le Handball
- Différence sur le mode de gouvernance
- Beaucoup d'inconnus concernant la nouvelle façon de travailler, ce qui est actuellement très inconfortable
- comment quitter cet entre-deux

Le Bureau Directeur à validé :

- La proposition d'un accompagnement RH par ce cabinet
- Une sollicitation du DLA pour un accompagnement de la gouvernance.
- les deux sites (Dijon et Besançon) resteront actifs



Remarques diverses :

- Besoin d'être opérationnel au 1^{er} septembre
- L'accompagnement RH doit prendre également en compte les besoins des Présidents de commissions.
- La première chose est de rassurer le personnel (pas de délocalisation, pas de suppression de poste). Compréhension du mal être de la situation, donc être rapide dans la mise en place.
- Il y a des choses qui fonctionnent déjà, pour le reste il faut fixer un échéancier.

VOTE

Accord du CA pour que Guy Cortat et Nicolas Clerc soient les référents de l'accompagnement RH

25 votes favorables à l'unanimité

- Les 2 responsables financières Pascale DOTTE et Sabine DUREISSEIX ont entamé le travail d'harmonisation comptable de la nouvelle ligue depuis janvier 2017. Un travail sur le budget est à réaliser prochainement. Les responsables de commissions et de projets seront sollicités pour construire leur budget.

VOTE

Accord du CA pour que Sabine DUREISSEIX soit référente pour la construction du budget 2017 et 2018

25 votes favorables à l'unanimité

3°) Présentation et mise en place du Comité Territorial

Rappel de l'organisation de la nouvelle ligue

- Une politique de Ligue donnée par le Conseil d'administration et validée par l'Assemblée Générale.
- Un bureau directeur qui gère l'exécutif de l'association
- Un comité territorial qui comprend : Les présidents de comités, le Bureau Directeur Ligue, les Présidents de commissions, 1 représentant des CTF, 1 représentant des CTS, 1 Chargé de développement.

Ce comité territorial se réunit afin de mettre en place le projet territorial partagé avec l'ensemble des comités départementaux.



Remarques :

- Besoin de précisions sur les sollicitations des CTF
- Prise en compte des difficultés du comité de la Nièvre
- Le maintien de la proximité doit être prioritaire avec des notions de secteurs
- Il est important que les commissions soient territoriales en lien avec l'organisation des comités
- Proposition de 2 dates pour l'organisation du comité territorial : 6 mai à Sochaux ou 13 mai à proximité de Dijon. Sondage à envoyer.

4°) Parcours de performance Fédéral (PPF)

Organisation :

Un seul pôle espoir (M et F) avec 2 sites d'accession à Dijon et à Besançon

Un seul site d'excellence préconisé :

Pôle excellence Féminin : préconisation de la FFHB du site à Besançon, donc proposition du site à Besançon.

Pôle excellence Masculin : la proposition faite à la FFHB par la Ligue de 2 sites d'excellences à Dijon et à Besançon n'est pas acceptable par la FFHB. La Ligue Bourgogne Franche-Comté étant propriétaire des locaux au siège social, proposition du site d'excellence M à Besançon

VOTE

Accord du CA pour cette organisation du PPF pour la ligue Bourgogne franche-comté

25 votes favorables à l'unanimité

5°) Point sur le match France/Belgique masculins du 17 juin 2017 à l'Axone

- ouverture de la billetterie le 18 avril
- Tarif préférentiel pour les clubs 20 € selon un quota envoyé à chaque club
- Une opération de développement spéciale pour les clubs sera communiquée dans les prochaines semaines

Elus se proposant pour intégrer l'équipe d'organisation :

AUDY Martine - CORDIER Séverine - CORTAT Guy - EPIFANI Luc - LARESCHE Jean-luc



6°) Commission finances

La commission finances va travailler sur l'harmonisation des tarifs 2017/2018 et le proposer au comité Territorial et CA pour avis

VOTE

**Accord du CA pour que la commission des finances travail sur l'harmonisation des tarifs 2017/2018
24 votes favorables à l'unanimité (1 absent)**

7°) Divers

- Date retour des conventions le 15 mai par les clubs à leur comité et le 1^{er} juin par les comités à la Ligue
- Prochain CA le 10 juin à Dole
- Assemblée Générale le Samedi 24 juin en Bourgogne; une demande est faite au comité 21 pour trouver un club support avec une salle pour 250 personnes.
- Institut de formation de la Ligue : délégation de la signature du Président de la Ligue à Pierre BLAISE

VOTE

**Accord du CA pour la délégation de signature de l'institut de formation à Pierre BLAISE
23 votes à l'unanimité (2 absents)**

- Le logo Fédéral doit être utilisé par tous les comités
- Le Président des Statuts et Règlements demande à chaque Président de Commissions d'établir un règlement intérieur de leur commission.
- Modification de la CMCD pour les arbitres de + de 55 ans

"Quel que soit l'âge de l'arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, l'arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire de l'arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si l'arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources.

Critères de l'investissement de l'arbitre :

Intervention avec désignation CTA BFC sur les intercomités ou interdépartementaux

Présence sur 7 FDME comme AJA (accompagnateur jeunes arbitres)

Participation aux sessions de formation des JAJ organisées par le comité de l'arbitre ou par la CTA

5 Suivis en tant que juge superviseur (rencontres adultes ou jeunes) sur désignation d'une instance

Responsable de l'école d'arbitrage du club

Tutorat d'un binôme JA régional (suivi sur 5 arbitrages)

VOTE

Accord du CA 23 votes à l'unanimité (2 absents)